

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »****29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 12 JUILLET 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 12 juillet, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 04 juillet 2022, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	M. Gilles MARQUET
Mme Danielle GRANOUILLET	M. Thierry TISSERAND
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mme Annick FORESTIER	Mme Patricia LACHAMP
M. Alain COSSON	M. Florent MONEYRON
M. Christian BOURNAT	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Catherine MORAND	Mme Michelle CIERGE
M. Guillaume FRICKER	Mme Séverine VIAL
Mme Sylvie ROCHE	M. Yannick DUPOUÉ
M. Romain FERRIER	

Suppléants présents : M. Patrice BLANC, M. Philippe BEAL, M. Michel SEVE

Etaient représentés (procuration) :

M. Daniel PEYNON (à Mme Annick FORESTIER)  
Mme Marie-France MARMY (à M. Alain COSSON)  
Mme Anne-Marie OLIVON (à Mme Catherine MORAND)  
Mme Eliane GRANET (à M. Gilles MARQUET)  
M. Cédric DAUDUIT (à Mme Elisabeth BRUSSAT)  
M. Jean-Louis DERBIAS (à Mme Nicole BOUCHERAT)  
M. René BROUSSE (à Mme Michelle CIERGE)  
M. Lucas ANTOINE (à M. Yannick DUPOUÉ)  
Mme Laurence GONINET (à M. Michel SEVE)

Etaient absents :

M. Jean-Baptiste GIRARD, M. Patrick GIRAUD, Mme Julie MONTBRIZON, Mme Déolinda DE FREITAS, M. Bernard FRASIAK

**VOTE: En exercice : 35 Présents : 24 / Représentés : 9 Votants : 33**

Mouvement en cours de séance (entrées/sorties) :

- Sont arrivés en cours de séance à compter de l'OJ n°... M. Mme
- Sont partis en cours de séance à compter de l'OJ n°... M. Mme

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M. Romain FERRIER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : EJ – Transfert des centres de loisirs extrascolaires et mercredis périscolaires sous gestion CCEDA – Avenant marché UFCV pour le SIGEP**

**Service Enfance et Jeunesse**

**Transfert des centres de loisirs extrascolaires et mercredis périscolaires  
sous gestion CCEDA**

**Avenant marché UFCV pour le SIGEP**

\*\*\*\*\*

- Vu la délibération du conseil communautaire en date du 20/11/2021 relative à la modification statutaire de la CCEDA n°2021-02 intégrant une nouvelle compétence supplémentaire en matière d'enfance et de jeunesse soit la gestion des accueils de loisirs sans hébergements extrascolaires et mercredis périscolaires.
- Vu La prise effective de cette compétence au 01/09/2022.
- Vu l'arrêté préfectoral n°20220408 en date du 28 mars 2022 portant modification des statuts de la communauté de communes « Entre Dore et Allier » validant à compter du 01/09/2022 la gestion communautaire des accueils de loisirs sans hébergements extrascolaires et mercredis périscolaires.
- Vu l'appel d'offre du marché n°01/2022 pour l'organisation, la gestion et l'animation des centres de loisirs sans hébergement extrascolaires et mercredis périscolaires mis en ligne le 16/03/200.
- Vu les demandes de précisions par la CAO du 27 avril 2022 sur la teneur de l'offre UFCV.
- Vu la décision de la CAO en date du 05/05/2022 de retenir l'offre UFCV.
- Vu la délibération du conseil communautaire, en date du 10 mai 2022, validant la signature de l'acte d'engagement de prestation de service avec l'UFCV pour l'organisation, la gestion et l'animation des centres de loisirs sans hébergement extra-scolaires et mercredis périscolaires de ORLEAT, MOISSAT, PESCHADOIRES, CULHAT et le centre extrascolaire de JOZE

Madame la Présidente explique que le marché n°01/2022 comprenait la gestion d'un portail familles commun à tous les centres : ceux en régie (LEZOUX et les mercredis de JOZE) et ceux, cités ci-dessus, sous prestation UFCV. L'objectif était de faciliter les relations entre vie familiale et vie professionnelle en proposant aux familles du territoire une porte d'entrée unique pour inscrire leurs enfants dans le centre de leur choix, trouver tous les renseignements utiles ou leur permettre de payer en ligne.

La commune de BORT L'ETANG appartient à un Regroupement Pédagogique Intercommunal Concentré qui réunit les communes de BORT L'ETANG, GLAINE MONTAIGUT, NEUVILLE, SERMENTIZON et qui a confié la gestion des écoles primaires, centre de loisirs extra-scolaires et mercredis périscolaires à un Syndicat intercommunal dénommé SIGEP, Syndicat Intercommunal de Gestion des Ecoles Publiques. Le RPI est dit concentré car le groupe scolaire intercommunal est implanté depuis 2019 sur la commune de BORT L'ETANG.

Le SIGEP désire rejoindre ce portail familles car les centres de loisirs se déroulant sur BORT L'ETANG accueillent obligatoirement des familles du territoire CCEDA.

Le fait d'intégrer le SIGEP au sein du portail familles permettra une vraie harmonisation des inscriptions des enfants du territoire avec un numéro et un courriel unique.

Pour ceci, Madame la présidente propose à l'assemblée :

- De l'autoriser à signer un avenant au marché n°01/2022 de prestation de service avec l'UFCV en y ajoutant la gestion du portail familles du SIGEP.
- De l'autoriser à signer avec le SIGEP une convention définissant les conditions du remboursement par le SIGEP, des frais afférents au surplus de prestation de ce portail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire APPROUVE les propositions de Madame la Présidente, à :

- 32 voix POUR
- 1 ABSTENTION

Pour extrait certifié conforme,  
Fait et publié à Lezoux, le 18 juillet 2022  
Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente